



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2024-232

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2024

Sommaire

84_DIDDI_Direction interrégionale des douanes et droits indirects de Lyon

/

84-2024-08-01-00001 - 2024-12 - Délégation de subdélégation de
signature - Gestion et organisation courante (DRs) (1 page)

Page 3

DÉCISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE

N° 2024-12

annule et remplace la décision n° 2024-10 du 1^{er} mai 2024

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects,

Vu l'arrêté de délégation de signature de Madame la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône, n° 2024-70 du 10 avril 2024 relatif à la gestion et à l'organisation courante de la direction interrégionale des douanes et droits indirects Auvergne-Rhône-Alpes,

donne délégation, à l'effet de signer tout document leur permettant d'accomplir les actes de gestion et d'organisation courante de leur service à :

- M. Luc PERIGNE, directeur régional des douanes et droits indirects à Annecy ;
- M. David TAILLANDIER, directeur régional des douanes et droits indirects à Lyon ;
- M. Vincent CARON, directeur régional des douanes et droits indirects à Chambéry ;
- Mme Carole TAURIN, directrice régionale des douanes et droits indirects à Clermont-Ferrand par intérim.

Fait à Lyon, le 1er août 2024

signé, Eric MEUNIER